

Des ouvrier·es-fonctionnaires ?

Segments subalternes de la fonction publique et transformations de l'être et du faire de l'État

**Journée d'études organisée au Centre d'études de l'emploi et du travail
(CEET/Cnam), à Saint-Denis**

Mardi 2 février 2027

Avec le soutien du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP)

Coordination : Nathan Rivet (CEET, CNAM), Madeleine de Wispelaere (CESSP, Paris 1)

Comité scientifique : Marie Cartier (CENS, Nantes), Julie Gervais (CESSP, Paris 1), Olivier Quéré (SAGE, UHA)

Dans un dossier de *Sociétés contemporaines* paru en 2005, Christelle Avril, Marie Cartier et Yasmine Siblot rassemblaient un ensemble de travaux portant sur le rapport aux services publics des classes populaires, que celles-ci en soient les usagères ou les travailleuses (Avril et al., 2005). Actant d'une relative méconnaissance des employé·es subalternes du secteur public, leur dossier éclairait à partir d'études de l'État « par le bas » les pratiques et les représentations qui construisent leur rapport aux administrations (Siblot, 2005). Ces recherches montraient alors que la fonction publique constituait une voie d'ascension sociale pour ces salarié·es à statut (Cartier, Retière et Siblot, 2010) issus des classes populaires (Gollac, 2005 ; Gervais, Lemercier et Pelletier, 2021 : 345) bien que certaines réformes dites modernisatrices aient affecté la situation de ces agent·es de terrain (Langumier, 2005).

Plus de vingt ans plus tard, ces constats sont-ils toujours d'actualité ? En spécifiant le regard, cette journée d'étude entend explorer à nouveaux frais ce « bas de l'État ». Nous proposons, dans la continuité de la dénomination d'ouvrier·es-fonctionnaires proposée par Julien Langumier, de nous concentrer sur un segment particulier d'agent·es : celles et ceux qui réalisent une activité proche d'un travail ouvrier. Quand certain·es agent·es publics·ques assurent une activité administrative – *a fortiori* de guichet – et occupent un métier canonique, à l'instar des facteur·ices (Cartier 2005 ; Jounin, 2021), d'autres sont en charge d'une pluralité d'activités moins visibles et pourtant nécessaires au fonctionnement des institutions publiques,

et ce quel que soit leur versant (d'État, territorial, hospitalier). À la croisée des différents secteurs d'activités (hygiène, restauration, maintenance, espace verts, travaux publics, manutention...) et des différents corps et cadres d'emplois qui composent la fonction publique (ATTEE, agents techniques pénitentiaires, agents des services hospitaliers, agents territoriaux...), ces fonctionnaires de catégorie C réalisent chaque jour des tâches d'exécution. S'il est indéniable que la situation statutaire – une position professionnelle « plus avantageuse » (Amossé, Chardon, 2006) – joue un rôle structurant dans la stabilisation matérielle et professionnelle d'une partie de ces classes populaires (Cartier, Retière, Siblot ; 2010), il est nécessaire de ne pas mettre de côté les conditions subalternes de travail de ces agent·e·s, soit « bas salaires et incertitude de l'emploi, dureté et contrôle du travail, faibles perspectives d'ascension professionnelle » (Siblot et al, 2015 : 90). Comme en témoignent les processus de « désouvriérisation » et de « réouvriérisation » vécus par les ouvriers des ateliers de maintenance de la RATP (Thibault, 2008), il paraît pertinent de penser la tension inhérente au fait de détenir un « statut » tout en exerçant un métier du « bas de l'échelle ».

Au-delà de rappeler la diversité des situations professionnelles qui coexistent au sein de la fonction publique (Gervais, Lemerrier, Pelletier, 2024), étudier ces fonctionnaires, au croisement d'une double-appartenance professionnelle – condensée ici sous l'appellation d'« ouvrier·e-fonctionnaire » – nous invite à interroger le potentiel paradoxe d'une situation de travail qui convoque, par ces deux termes, deux mondes professionnels distincts, et donne à voir les points de tension qu'on cherchera ici à identifier et analyser. Alors que plusieurs travaux, aujourd'hui classiques, ont rendu compte de la transformation du monde ouvrier face aux transformations économiques contemporaines (Beaud et Pialoux, 1999), nombre de travaux ont quant à eux pointé la transformation du secteur public, marqué par les phénomènes de contractualisation de ses agent·es ou de privatisation de ses missions. Comment les « ouvrier·es du secteur public » font-ils et elles face à la double dynamique de recomposition du secteur secondaire et de néomanagérialisation des administrations qui les emploient ? Quelles pourraient alors être les frontières de cette appellation face à la diversité des statuts et des situations de travail qu'elle recouvre ?

Proposer de se concentrer sur les ouvrier·es-fonctionnaires revêt également une importance particulière : les mettre en lumière alors que leur travail demeure invisible, subordonné, pénible et déqualifié - ce qui les éloigne en partie des travailleur·ses administratif·ves mieux connu·es des sciences sociales (Dubois, 1999 ; Jeantet, 2002). Cette invisibilité se double d'une ignorance administrative : classé·es « employé·es civils » dans les catégories socio-professionnelles au même titre que certain·es agent·es administratif de catégorie C, les ouvrier·es du service public sont pourtant loin de partager les mêmes conditions d'existence au travail. On peut alors s'interroger sur les limites analytiques que posent les catégories et les classements hiérarchiques au sein de la fonction publique, qui comme le « statut » ne sont pas des indicateurs suffisants pour appréhender la situation de travail de ces fonctionnaires subalternes. La dimension ouvrière des conditions de travail que recouvrent certains emplois publics d'exécution mérite donc d'être étudiée afin de rendre compte des formes de subalternisation et d'ouvriérisation qui existent au sein de la fonction publique (de Wispelaere, 2024). Par ailleurs, alors qu'elles sont nécessaires au fonctionnement quotidien des institutions, ces activités demeurent souvent perçues comme peu associées aux prérogatives de l'État, et sont, à ce titre (et de manière

croissante) externalisées à des acteurs privés (Devetter et Valentin, 2019 ; Larrieu, 2020 ; Tassin, 2023 ; Rivet, 2024). Alors que la notion de « cœur de métier » permet d'essentialiser le travail des cadres au détriment de celles et ceux qui constituent la trame des organisations – et de justifier du même coup certaines réorganisations au sein des collectifs de travail –, il s'agit aussi d'interroger ce que produisent les récentes transformations et évolutions de la fonction publique sur les différentes missions du service public (pénitentiaire, éducation nationale, santé, etc.) et sur ces « petits emplois à statut ». Autrement dit, comment les différentes dimensions – qu'elles relèvent de protections matérielles ou de formes de reconnaissance symbolique – et transformations contemporaines du statut de fonctionnaire reconfigurent-elles, atténuent-elles ou au contraire renforcent-elles les caractéristiques associées à une condition ouvrière, elle-même en mouvement ?

Cet appel à communication fait donc un pari : penser la perception et le travail de fonctionnaires subalternes en voie de disparition afin de saisir les recompositions contemporaines de l'État. Qu'est-ce que l'étude de ces ouvrier·es-fonctionnaires révèle des formes concrètes d'incarnation et de rapports ordinaires à l'État et au politique ? (Spire, 2016, 2026). Les multiples activités, invisibilisées, disqualifiées, et parfois même externalisées des ouvrier·es du service public disent quelque chose de ce que l'État est, ou du moins, prétend faire et posent ainsi directement des enjeux définitionnels. Alors que l'existence de ces personnels donne à voir des institutions au sein desquelles l'État a eu ou a encore « vocation à s'occuper de tout » ou presque, comment ces personnels conçoivent-ils leur rôle au sein du service public ? Plus encore, en quoi leur travail est-il consubstantiel de missions mises en avant par les institutions au sein desquelles elles et ils sont employées ?

Afin de couvrir les différentes dimensions de cet objet, ce projet de journée avance sur trois axes consubstantiels. D'abord, il cherche à cartographier ces professions, du point de vue de l'histoire des corps, des statuts d'emploi et des trajectoires professionnelles, afin de comprendre leurs transformations modernes au prisme des réformes successives de la fonction publique (**axe 1**). Ensuite, il entend s'intéresser au travail de ces agent·es afin de renseigner comment s'opère la division du travail à la base des organisations publiques, les liens pouvant exister avec les usager·es et les formes de revendications de *savoir-faire* particuliers (**axe 2**). Enfin, il propose de questionner les relations professionnelles et la politisation propre à ces groupes professionnels publics qui sont parfois caractérisés par leurs bas salaires, leurs conditions de travail pénibles et qui, par ailleurs, sont directement concernés par les externalisations et privatisations croissantes de leur type d'activités (**axe 3**).

Axe 1 : Être ouvrier·e et fonctionnaire ? Interroger la structure et la composition de ces groupes professionnels face aux transformations contemporaines de l'emploi public

Qui sont les « ouvrier·es-fonctionnaires » et sont-ils et elles encore nombreux·ses ? Pour répondre à ces questions, ce premier axe propose de cartographier l'espace social des ouvrier·es du service public sous deux principales dimensions.

D'une part, à l'échelle des statuts d'emploi, il cherche à identifier les corps professionnels constitués autour de ces activités. Certains ministères disposent de corps identifiés (*adjoints techniques* au sein du ministère de la Justice, *adjoints techniques territoriaux* pour l'éducation nationale [ATTEE], *agents des services hospitaliers* [ASH] au sein des hôpitaux...), quand d'autres secteurs publics ne disposent pas de corps spécifiques mais rassemblent pourtant des agent·es en charge de la maintenance, de la restauration ou encore du nettoyage. Quelles évolutions statutaires ont, par des changements successifs de l'intitulé de leur fonction¹, redéfini, requalifié mais aussi désincarné ces métiers (de Wispelaere, 2024) ? Observe-t-on du personnel administratif ouvrierisé par la rationalisation de leur travail ? Par ailleurs, comment ces professions sont-elles affectées par les réformes successives de l'emploi public, à l'instar des fusions de corps, du moindre renouvellement des départs à la retraite, des re-pyramidages, de la contractualisation croissante (Gaboriau, 2019 ; Peyrin, 2019a, 2019b), des transformations de sa protection sociale (Cartier et Join-Lambert, 2024) ou encore de l'externalisation voire de la privatisation (à des associations ou des entreprises) de leurs missions que l'on retrouve dans de nombreux secteurs de l'action publique ? Face à la baisse du nombre d'agent·es de catégorie C, à leur répartition inégale au sein des versants de la fonction publique et à la multiplication des formes d'emploi atypique, observe-t-on des transformations des modalités et conditions de recrutement pour ces emplois publics et, le cas échéant, que nous disent-elles de l'évolution de ces métiers et de leur place dans la hiérarchie de leurs institutions ? Illustrent-elles, à leur tour, une fonction publique à deux vitesses : celles des fonctionnaires dont le contrat statutaire octroie un droit à « faire carrière », et celle des contractuels où la CDI-sation représente une sécurisation du parcours d'emploi ? Compter les ouvrier·es du secteur public nous dit-il quelque chose du devenir de l'État contemporain (Ruiz, 2020) ? Par ailleurs, la concentration d'une main d'œuvre étrangère dans les emplois ouvriers du secteur privé se vérifie-t-elle dans le secteur public ? Si oui, l'exigence de nationalité qui accompagne le « statut » ne condamne-t-elle pas ces ouvrier·es du public à être « d'éternel·le·s contractuel·les » ? Dans quelle mesure, les pratiques de recrutement de ces agent·es reposent-elles alors sur une vision culturaliste, où certaines qualités nécessaires à l'exécution de leurs tâches sont associées à la « culture d'origine » de ces travailleur·ses (Scrinzi, 2004) ?

D'autre part, à l'échelle des individus, il questionne plus directement la place que ces métiers occupent dans la trajectoire biographique, professionnelle – voire spatiale (Biland, 2011) – de ces agent·es. Comme le rappellent Marie Cartier, Jean-Noël Retière et Yasmine Siblot pour les

¹ À titre d'exemple, l'intitulé de la fonction d'ATTEE est régulièrement modifié depuis les années 1950. Ils·Elles ont notamment été désigné·es comme des agent·es de service (non)-spécialistes, des ouvrier·es d'entretien et d'accueil ou encore des agent·e·s territoriaux. De leur côté, les corps techniques pénitentiaires (adjoint·es, technicien·nes, directeur·ices techniques) ont été institués à la suite d'une réforme de la fin des années 1990. Celle-ci a unifié et remplacé plusieurs appellations antérieures (telles que chef·fes ou conducteur·ices de travaux).

salarié.e.s d'exécution d'origines sociales modestes, l'emploi statutaire agit – ou a agi – comme un support protecteur, tant matériel que symbolique (Cartier, Retière, Siblot, 2010). Mais, au vu de la précarisation de la fonction publique, est-ce toujours le cas ? Quand certains travaux récents identifiaient la fin de certaines formes de protection de ses propres agent·es (Spire, 2026), le cas de ce type particulier de fonctionnaires reste peu travaillé. Quels usages font-ils·elles de ces emplois au cours de leur carrière, entre emploi alimentaire/refuge, tentative d'ascension professionnelle, quête de stabilisation ou encore « second métier » ? Et plus généralement, comme c'en est le cas des éboueur·ses, observe-t-on des tensions entre transformation – même parfois minimales – des styles de vie, stabilité professionnelle et revenus modestes (Bret, 2025) quand bien même on y observe des carrières moins longues qu'ailleurs (Volkoff, 2006) ? Par ailleurs, la prédominance des expériences ouvrières des facteurs des PTT (Cartier, 2005) et des agents d'exploitation des DDE (Langumier, 2005) invite à interroger les logiques de mobilité entre le secteur public et privé « au bas » de l'Etat : sont-ils·elles des « gens du public » et si non, à quelles conditions entrent-ils·elles dans la fonction publique (Cartier, Le Saout ; 2010) ? Qu'est-ce que ces circulations sectorielles nous disent sur les rapports de ces travailleur·euses au statut et à l'emploi public, *a fortiori* dans des métiers marqués par des formes de pénibilité et posant par-là de nombreuses questions relatives à leur santé au travail (Bécot *et al.*, 2022) ? L'emploi à statut peut, en milieu populaire, redéfinir la position sociale de celles et ceux qui l'occupent, dans la lignée des débats sur les formes d'« aristocratie ouvrière » (Sellier, 2014). Il est alors nécessaire de regarder ce à quoi ces salarié·es d'exécution ont accès mais aussi ce à quoi ils·elles échappent grâce à leur nouvelle situation statutaire (Cartier, Retière, Siblot, 2010). En somme, ce premier axe invite à interroger les évolutions du statut de l'emploi public et les ressources (retraite, sécurité de l'emploi...) ou contraintes (règlements, devoir de réserve...) qu'on y attribue.

Axe 2 : Faire partie des murs du service public : saisir les ouvrier·es-fonctionnaires par leur travail, leurs pratiques et leurs rapports aux usager·es

Dans ce deuxième axe, cet appel propose de saisir les « ouvrier·es-fonctionnaires » par leur activité concrète, afin d'étudier à la fois la division du travail au sein de la fonction publique, mais aussi les formes de hiérarchisation qu'elle engendre. Que l'État prétend-il faire et comment le fait-il ?

Le travail ouvrier au sein du secteur public a souvent été saisi par sa relative invisibilisation. Qu'il s'agisse d'activités de restauration, de nettoyage, de maintenance ou encore de sécurité, il se voit souvent cantonné aux coulisses (sous-sols, arrière-plans...), et parfois aux temps décalés (nuits, pause méridienne...) d'organisations publiques le mettant peu en avant. La littérature sur le monde médical a déjà montré comment cette invisibilisation suit une logique sociale de stratification professionnelle (Freidson, 1984), quand bien même des activités qualifiées de « support » ou de « périphérique » soutiennent, voire sont consubstantielles des missions dites « principales » ou « métier ». Ainsi, les ouvrier·es de l'hôpital occupent par exemple des espaces relégués des institutions, par et au sein desquels ils redéfinissent leur identité professionnelle (Monjaret, 2019) : elles et ils réapparaissent de plus belle dans le processus de soin au contact de professions plus installées (Monjaret, 2011), conduisant par exemple Fanny Vincent à les

qualifier « d'ouvrier·es du soin » (Gervais et al., 2021 : 106). Si ces liens avec d'autres professions, comme dans le cadre scolaire (Imbert, 2024b), témoignent des logiques professionnelles de délégation interprofessionnelles et participent à la réaffirmation de certaines professions (Arborio, 1995), cette division du travail n'a toutefois pas été interrogée au sein même des ouvrier·es du secteur public : comment le travail, déjà délégué et constitutif du « bas de l'échelle », fait-il l'objet de nouveaux processus de délégation ? Qu'acceptent ou refusent-ils·elles comme tâches, à des fins de politisation, de technicisation ou d'ascension ? Y-a-t-il des tâches qui apparaissent comme des promesses d'ascension quand d'autres sont l'assurance d'une relégation ? Quelles activités font l'objet de concurrence entre ces travailleur·ses, parfois considéré·es comme polyvalent·es ? Parmi ces tâches, revendiquent-ils et elles certaines formes de virtuosité ou des *savoir-faire* propres à leur activité leur permettant de se distinguer d'autres groupes professionnels et de se rendre visibles au travail ? Cela sert-il une possible quête de reconnaissance et de respectabilité (Quintin, 2025) ? Cette dernière interrogation est alors à lire à l'aune de la dématérialisation des services publics : si l'on observe une déstabilisation des emplois de guichet qui sont concurrencés, diminués ou remplacés, *quid* de ses conséquences sur des ouvrier·es dont l'activité physique ne peut être numérisée ? Y-a-t-il là une source de valorisation potentielle dans des métiers qui sont, par ailleurs, parfois itinérants et donc gages d'une possible autonomie temporelle et organisationnelle ? Et à la même manière d'Emmanuel Terray lorsqu'il évoque des emplois ouvriers non-délocalisables (Terray, 1999), observe-t-on dans le public du travail non-privatisable, parce que trop compliqué à déléguer d'un point de vue organisationnel ou politique ?

La place donnée aux activités valorisées parmi ces ouvrier·es ne renseigne pas seulement les concurrences internes à ces groupes professionnels dominés. Elle dit aussi quelque chose des tentatives possibles de visibilisation des travailleur·ses du bas de l'échelle. En assurant un travail nécessaire aux organisations, leur activité n'apparaît-elle seulement qu'en cas de défaillance tel que le laisserait penser la littérature canonique sur les infrastructures (Star, 2018) ? Cette interrogation prolonge l'étude du rapport des pourvoyeur·ses du service public à ses usager·es : quelle relation entretiennent-ils et elles ? Déjà étudiée dans le cadre des guichetier·es (Dubois, 1999 ; Jeantet, 2002), la relation de service (re)définit-elle la situation de travail des agent·e·s occupant un travail ouvrier ? On pourrait en effet questionner cette relation parfois indirecte, diachronique et surtout diffuse vis-à-vis des usager·es, mais aussi d'autres professions du public qui bénéficient également de l'activité de ces ouvrier·es du service public : quelles interactions inattendues cette relation recouvre-t-elle, à l'instar des négociations entre maraudeurs de la RATP et sans-abris (Rocalve, 2026) ? Et parallèlement, comment la présence des usager·ères affecte-t-elle leurs pratiques de travail ? Comme Hugo Bret le montre à partir du cas des éboueur·ses dans les beaux quartiers (Bret, 2024), quelles formes de domination se maintiennent ou, au contraire, se recomposent entre ces deux groupes ? Alors que la littérature a montré comment les agent·es public·ques et particulièrement les guichetier·es subissent de manière croissante des formes de violence de la part des publics (Spire, 2026), les « ouvrier·es fonctionnaires », de par leur relatif éloignement des lieux d'interaction – marquant l'absence d'un rapport de domination directe vis-à-vis des usager·es – ont-ils et elles un rapport différent aux classes populaires ou encore à l'État ? Comme l'ont par exemple montré les travaux de

Louise Tassin dans le cas de l'enfermement des étrangers (Tassin, 2016), quelles conséquences le partage de certaines dispositions sociales a-t-il ?

Enfin, penser le travail et les pratiques professionnelles de ces agent.e.s subalternes invite à intégrer, tout au long de l'analyse, une réflexion prenant en compte les rapports sociaux de sexe, de race, de classe ou encore d'âge. Au sein de la fonction publique comme dans d'autres secteurs professionnels du « bas de l'échelle », les tâches de nettoyage et de *care* sont encore prioritairement assignées aux femmes racisées (Puech, 2006 ; Bretin, 2000 ; Benelli, 2011, Siblot 2009), quand les tâches de manutention technique ou de travaux, sont prioritairement assignées aux hommes (Langumier, 2005 ; Jounin, 2009). Mobiliser ces catégories d'analyse pour étudier le travail et les pratiques des agent·es permet alors d'interroger ce qu'elles produisent au sein de ces groupes professionnels – différenciant les carrières des agent·es face à l'inaptitude (Gaboriau, 2024) – et d'apporter des éclairages sur les logiques de délégation du « sale boulot », le partage des tâches ou encore sur les mécanismes de domination et les rapports concurrentiels entre agent·es en fonction de leurs dispositions respectives (Imbert, 2024a).

Axe 3 : Se revendiquer du service public : politiser son travail, défendre son statut ?

Dans un troisième axe, cet appel questionne les relations professionnelles des « ouvrier·es-fonctionnaires » et les formes potentielles d'identification et de politisation dont leur travail fait l'objet. Face à la dégradation des administrations du service public et de leurs conséquences sur les usager·es comme sur les travailleur·ses (pour un état des lieux, voir Pelletier et Bonelli, 2010 ; Gervais, Lemercier et Pelletier, 2021 ; Pudal et Sinigaglia, 2024 ; Vezinat, 2024), ces travailleur·ses relégué·es mettent-ils en discours leur participation au service public ? Revendiquent-ils ou elles un « ethos du service public » ? Un ethos du dévouement ? Ou encore du *care* ? Quels sens et valeurs se voient alors attribuées au fait « d'être fonctionnaire » parmi ces agent·es face aux stigmates qui leur sont attribués et aux dénonciations récurrentes de leur nombre supposé trop important (Biland, 2017 ; Ruiz, 2021) ? Ou, au contraire, se sentent-ils extérieur·es « au monde des fonctionnaires », comme les ATSEM et agentes d'entretien et de restauration des écoles étudiées par Yasmine Siblot, qui se démarquent des professeurs ou encore des autres catégories de personnels présents dans les établissements scolaires (Siblot, 2020) ? Autrement dit, ces ouvrier·es revendiquent-ils·elles une intégration au « service public » ? Quel rapport ordinaire entretiennent-ils·elles au « statut » et à la fonction publique de manière générale ? Cet axe, interrogeant l'identification de ces travailleur·es, pose la question des solidarités au sein de différents groupes : d'abord ouvrier·es ? Plutôt fonctionnaires ? Il se veut alors attentif à la possible distinction entre attention matérielle au travail bien fait et discours généraux sur le service public : le fait d'être agent·e public·e implique-t-il forcément l'appropriation de valeurs spécifiques et de discours construits sur le « service public », la « vocation » ou « l'État » ?

Cette interrogation implique alors de s'étendre aux organisations professionnelles pouvant exister parmi ces métiers et les dynamiques syndicales qui les structurent. Julien Langumier, à partir de son ethnographie des DDE (2005), montrait par exemple comment les politiques de « modernisation » fragilisaient la position des classes populaires au sein de cette administration. Cette dynamique est-elle transversale à l'État ou se décline-t-elle sous différentes coutures en

fonction des secteurs interrogés ? Observons-nous ainsi des stratégies catégorielles (Dupuy, Le Noé et Pélisse, 2014) ou plutôt transversales à d'autres professions des secteurs interrogés et comment ces syndicats intègrent-ils les recompositions statutaires contemporaines (Join-Lambert, Mias et Pigenet, 2017) ? Dans le cadre d'un syndicalisme qui défend le « statut » des ouvrier·es comme c'en est le cas dans les blanchisseries hospitalières (Siblot, 2009), quelles conséquences les alliances ou, au contraire, les éloignements avec d'autres groupes professionnels voire d'ouvrier·es du secteur privé ont-elles sur leurs revendications ? Dans le cas du ministère de la Défense, on a vu comment les mobilisations mettent en échec certaines réformes managériales (Larrieu, 2020), contrairement à d'autres administrations comme l'administration pénitentiaire où la privatisation a servi l'ascension professionnelle de certains agents techniques, en passant de « celui qui porte la caisse à outils » à « celui qui fait porter la caisse à outils » (Rivet, 2022). Comme l'a montré Olivier Schwartz à partir du cas de la grève au sein des ateliers de la RATP en 1995, la lutte syndicale fait alors montre d'ambivalence entre universalisme de la situation ouvrière et corporatisme relative au régime spécial de ces travailleur·ses (Schwartz, 1997). En bref, observe-t-on des collectifs de travail mobilisés ou atomisés face à d'autres professions plus corporatistes ?

En somme, ce deuxième angle pose la question de la politisation de leur activité, tant dans la protection de leur statut d'emploi que leur défense de leur appartenance à l'État face aux dynamiques de contractualisation et d'externalisation. D'une part, observe-t-on une politisation singulière au sein de ce segment de la fonction publique, dont l'appartenance a pu être présentée comme l'un des déterminants du vote de gauche, face à d'autres classes populaires classées « en bas à droite » de l'espace social (Beaumont et al., 2018) ? D'autre part, ces secteurs, qualifiés de « périphériques » ou de « support », sont présentés comme extérieurs à un supposé « cœur de métier » afin d'en légitimer la délégation (Schütz, 2019 ; Gervais *et al.*, 2024 : 115). Observe-t-on une réponse homogène à ces recompositions de l'emploi public ou des phénomènes de scission des corps ? Quels effets retours y-a-t-il dans la politisation de ces agent·es public·ques face à l'invisibilisation ou la dégradation de leurs conditions de travail ? Alors que l'emploi public local peut être un mode de subsistance pérenne pour les classes populaires et *a fortiori* rurales, son possible délitement questionne le rôle de « levier social » qu'a pu lui attribuer l'État. N'y-a-t-il que des « perdant·es » face à des politiques souvent analysées sous l'angle de la précarisation des statuts d'emploi qu'elles charrient ?

*

* *

Ce projet, ayant pour objectif d'identifier et de réunir chercheur·ses travaillant sur des « ouvrier·fonctionnaires », invite à repenser certaines enquêtes de sciences sociales au prisme particulier de ces métiers, souvent croisés mais peu interrogés. Attentif aux mutations de ce monde du travail, cet appel invite plus généralement des communications abordant les ouvrier·es du service public dans leur ensemble (fonctionnaires, contractuel·les voire personnel privé externalisé) pour questionner les formes de sentiment d'appartenance à des métiers subalternes du service public malgré la cohabitation de statuts d'emploi hétérogènes, allant des fonctionnaires aux emplois atypiques. L'objectif de cet événement est alors de visibiliser ce

que peut nous dire leur étude de ces métiers du point de vue des rapports à l'État, que ce soit « par le bas » (auprès des usagers, vision de l'activité réalisée dans le périmètre du régalien...) que « par le haut » (comprendre comment les réformes de ces métiers et des discours des élites administratives charrient une définition du périmètre et du rôle de l'État).

Afin de mieux connaître ces groupes professionnels, nous invitons des travaux qualitatifs comme quantitatifs. Attentif·ves à l'action en train de se faire, nous encourageons également les méthodes ethnographiques pour renseigner les caractéristiques de ce travail. Nous invitons enfin à prendre en compte les dispositions sociales, les trajectoires biographiques et la place qu'occupe le territoire – urbain ou rural – dans le rapport au travail – et possiblement à l'État – de ces agent·es ou salarié·es aux situations de travail et d'emploi multiples.

Soumission et sélection

Les propositions de communication pourront être issues de différentes disciplines des sciences sociales (sociologie, science politique, histoire, anthropologie). D'une longueur maximale de 5000 signes (espaces inclus hors bibliographie), elles veilleront à préciser : un titre, 4-6 mots-clés, l'axe dans lequel s'inscrit la communication, l'objet et la question de recherche, les matériaux mobilisés, le cadre théorique et les résultats avancés. Il est également demandé aux auteur·ices d'ajouter une courte notice biographique incluant leur discipline, leur statut et leur rattachement institutionnel.

Les propositions de communication doivent parvenir aux organisateur·ices de la journée d'études au plus tard le **27 novembre 2026**. Merci de les envoyer à Nathan Rivet à l'adresse suivante : nathan.rivet@sciencespo.fr. Une réponse sera apportée avant la mi-décembre 2026 à l'ensemble des propositions. La journée d'étude se tiendra le **2 février 2027** au CEET à Saint-Denis (*amphi n°9 – 61, rue du Landy*), en présentiel.

Bibliographie

AMOSSE, T. et CHARDON, O. (2006). « Les travailleurs non-qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistique*, n°393-394, 203-229.

ARBORIO, A.-M. (1995). Quand le « sale boulot » fait le métier : Les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital. *Sciences Sociales et Santé*, 13(3), 93-126.

AVRIL, C., CARTIER, M. et SIBLOT, Y. (dir.), (2005) « Classes populaires et services publics », *Sociétés contemporaines*, 58(2).

BEAUMONT, A., CHALLIER, R. et LEJEUNE, G. (2018). « En bas à droite Travail, visions du monde et prises de position politiques dans le quart en bas à droite de l'espace social », *Politix*, 122(2), 9-31.

BECOT, R., POUSSIERES, C. 350 tonnes et des, COMER, C., LECOMTE-MENAHES, G., MARCHAND, A., & ROUXEL, P. (2022). Une épidémiologie paritaire ? Outils, savoirs et luttes de définitions relatifs à la santé au travail des fonctionnaires. *Travail et emploi*, 169-170-171(2), 97-122.

BENELLI, N. (2011). « Division sexuelle et raciale du travail dans un sale boulot féminin. L'exemple du nettoyage en Suisse », *Raison présente*, 178, p.95-104.

BILAND, É. (2011). Fonction publique territoriale : De la mobilité interne à la mobilité spatiale ? *Travail et emploi*, 127(3), 53-66.

BILAND, É. (2017). Trop de fonctionnaires territoriaux ? Dits et non-dits d'une fausse évidence. *Revue française d'administration publique*, 164(4), 765-781.

BRET, H. (2024). « Balayer des beaux quartiers Le rapport paradoxal des éboueur·es et des balayeurs aux "bourgeois" », *Sociologie* 15(3), 251-67.

BRET, H. (2025). « Éboueurs et balayeurs face aux paradoxes de leur condition ». *Métropolitiques*.

BRETIN, H. (2000). « Le nettoyage, aux confins du jour et de la nuit », *Les Annales de la recherche urbaine*, 87, p.95-99.

CARTIER, M, J-N. RETIÈRE et Y. SIBLOT (dir.) (2010). *Le salariat à statut. Genèses et cultures*, Presses universitaires de Rennes, p.175-188.

CARTIER, M. (2005). « La petite fonction publique, monde stable et séparé ? L'exemple des facteurs des PTT des trente glorieuses », *Sociétés contemporaines*, 58(2), 19-39.

CARTIER, M. et LE SAOUT, R. (2010). « Les conditions d'entrée dans la fonction publique territoriale. Enquête auprès d'agents de maîtrise du nettoyage à Nantes Métropole », in Marie Cartier, Jean-Noël Retière et Yasmine Siblot (dir.), *Le salariat à statut. Genèses et cultures*, Presses universitaires de Rennes, 175-188.

CARTIER, M., & JOIN-LAMBERT, O. (2024). Pour une histoire de la protection sociale dans les fonctions publiques. *Revue d'histoire de la protection sociale*, 17(1), 10-30.

DEVETTER, F.-X., et VALENTIN, J. (2019). Externaliser les services d'entretien des collèges : Une économie pour les finances publiques ? *Revue française d'administration publique*, 172(4), 1059-1075.

- DUBOIS, V. (2015). *La vie au guichet : Administrer la misère*. Éditions Points.
- DUPUY, C., LE NOE, O., & PELISSE, J. (2014). Régulations professionnelles et organisations catégorielles. *Terrains travaux*, 25(2), 5-19.
- FREIDSON, E. (1984). *La Profession médicale*. Payot.
- GABORIAU, M. (2019). Faire travailler sans contrat dans la fonction publique: Gestion quotidienne de l'incertitude et préoccupations morales. *Revue française de sociologie*, 60(1), 43-69.
- GABORIEAU, M. (2024). Inégalités de genre face à l'inaptitude au travail. *Travail, genre et sociétés*, 51(1), 45-64.
- GERVAIS, J., LEMERCIER, C., & PELLETIER, W. (2021). *La valeur du service public*. La Découverte.
- GERVAIS, J., LEMERCIER, C., & PELLETIER, W. (2024). *La haine des fonctionnaires*. Éditions Amsterdam.
- GOLLAC, S. (2005). La fonction publique : une voie de promotion sociale pour les enfants des classes populaires ? Une exploitation de l'enquête « emploi 2001 » *Sociétés contemporaines*, 58(2), 41-64.
- IMBERT, A. (2024a) « Des ATSEM “maternelles” aux “animatrices”. Transformation de l'identité professionnelle des travailleuses éducatives subordonnées de l'école maternelle », *Recherches en éducation*, 54, 68-82.
- IMBERT, A. (2024b). Quand la frontière est menacée. Recomposition des juridictions et de la hiérarchie à l'école maternelle. *Sociologie du travail*, 66(1).
- JEANTET, A. (2003). « À votre service ! » La relation de service comme rapport social. *Sociologie du travail*, 45(2), 191-209.
- JOIN-LAMBERT, O., MIAS, A., & PIGENET, M. (2017). Les syndicats à l'épreuve des frontières public/privé. *Sociologie du travail*, 59(1).
- JOUNIN, N. (2021). *Le caché de La Poste : Enquête sur l'organisation du travail des facteurs*. la Découverte.
- LANGUMIER J, (2005). « Des ouvriers de la fonction publique d'État face aux réformes de modernisation. Enquête auprès des agents d'exploitation de la DDE », *Sociétés contemporaines*, 58(2), p. 65-84.
- LARRIEU, V (2020). « Externaliser la défense : entre “mimétisme marchand” et “souci de soi de l'État” : Les politiques de restauration et de maintenance aéronautique sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy (2007-2012) », Thèse de doctorat, Montpellier.
- LEIGH STAR, S. (2018). L'ethnographie des infrastructures (T. Beltrame & A. Peerbaye, Trad.). *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (35), 187-206.
- MISCHI, J, (2009). « Ouvriers et employés à statut », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 101, 194-196.

- MONJARET, A. (2011). Le corps en miettes et la main réparatrice. Quand l'ouvrier se transforme en « chirurgien » Une expérience de la souffrance d'autrui à l'hôpital. *Communications*, 89(2), 57-70.
- MONJARET, A. (2019). « On vit avec les rats » Expériences ouvrières des dessous de l'hôpital. *Communications*, 105(2), 107-117.
- PELLETIER, W., & BONELLI, L. (2010). *L'État démantelé : Enquête sur une révolution silencieuse*. La Découverte.
- PEYRIN A, (2019a). « Les recompositions des normes d'emploi public. Genèse du recours aux emplois atypiques dans la fonction publique française », *Revue française de socio-économie*, 22(1), 67-84.
- PEYRIN, A. (2019b). *Sociologie de l'emploi public*. Armand Colin.
- PUDAL, R., & SINIGAGLIA, J. (2024). *Le nouvel esprit du service public*. Éditions du croquant.
- PUECH, I, (2006). « Femmes et immigrées : corvéables à merci », *Travail, genre et sociétés*, 16, 39-51.
- QUINTIN, S. (2025). *En quête de respectabilité. Une ethnographie comparée du travail des personnels municipaux au bas de l'échelle*. Thèse, Rennes 2].
- RETIERE, J-N., (1994). « Une entreprise d'État séculaire : les Tabacs. L'exemple de la « Manu » de Nantes (1857-1914), *Entreprises et histoire*, 6(2), 109-127.
- RIVET, N (2022). « Contrôler la gestion déléguée des prisons. Les services de l'administration pénitentiaire face aux partenariats public-privé (1990-2020) », *Champ pénal*, 25.
- RUIZ, E. (2020). « Faire l'histoire des États en comptant leurs fonctionnaires ». *Histoire & mesure*, XXXV (2): 3-18.
- RUIZ, E. (2021). *Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française*. Fayard.
- SCHÜTZ, G. (2019). « Se "recentrer" sur son "cœur de métier". L'externalisation des services généraux des entreprises ». *Revue Française de Socio-Économie*, 23(2), 181-201.
- SCHWARTZ, O. (1997). Sur la question corporative dans le mouvement social de décembre 1995. *Sociologie du Travail*, 39(4), 449-471.
- SCRINZI, F. (2004). « Ma culture dans laquelle elle travaille ». Les migrantes dans les services domestiques en France et en Italie. *Les cahiers du CEDREF*, 12, 1-19.
- SELLIER, P. (2014). « Sous-traitance et segmentations ouvrières dans la construction navale. », *Sociologie*, 4(5).
- SIBLOT, Y. (2005). Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations Analyse d'un sens pratique du service public. *Sociétés contemporaines*, 58(2), 85-103.
- SIBLOT, Y, (2009) « 3. La difficile transmission d'un syndicalisme d'ouvriers à "statut" », in Françoise PIOTET (dir.), *La CGT et la recomposition syndicale*, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social », 95-118.

SIBLOT, Y. (2020). « En bas à gauche ? Les effets différenciés de la socialisation institutionnelle d'agentes subalternes du public », *Politix*, 130(2), 47-75.

SIBLOT, Yasmine, Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet et Nicolas Renahy, (2015). *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, « Collection U ».

SPIRE, A. (2016). État des lieux Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État. *Gouvernement et action publique*, 5(4), 141-156.

SPIRE, A. (2026). *Légitime défiance : Les gouvernés contre l'État*. PUF.

TASSIN, L. (2023). « Sous-traiter le contrôle migratoire : Le rôle des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de l'enfermement administratif des étrangers (Paris, Lampedusa, Lesbos) », Thèse de doctorat, Université Côte d'Azur.

TASSIN, L. (2016) « Les frontières de la rétention : genre et ethnicité dans le contrôle des étrangers en instance d'expulsion », *Critique internationale*, 72(3), 35-52.

TERRAY, E. (1999) « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place ». In : E. BALIBAR, M. CHEMILLIER-GENDREAU, J. COSTA-LASCOUX et E. TERRAY (éds), *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, La Découverte, Paris, 9-34.

THIBAUT M. (2008). « Agent RATP plutôt qu'ouvrier, la sécurité ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 175(5), 34-39.

VEZINAT, N. (2024). *Le service public empêché*. PUF.

VOLKOFF, S. (2006). « Montrer » la pénibilité : Le parcours professionnel des éboueurs. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 163(3), 62-71.